

**23.403 n Iv. Pa. CPS-N Modification de la loi sur le matériel de guerre**

Madame la présidente,

Nous vous remercions de nous avoir consultés dans le cadre de la modification de la loi sur le matériel de guerre.

Le Conseil d'État soutient cette proposition de modification de la loi, qui paraît compatible avec le principe de neutralité. Elle constitue un compromis pragmatique.

En vous réitérant nos remerciements, nous vous prions de croire, Madame la présidente, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 30 septembre 2024

Au nom du Conseil d'État:

*La présidente,*  
F. NATER

*La chancelière,*  
S. DESPLAND